

CENTRE PROFESSIONNEL DE MÉDIATION (CPM)

DESCRIPTIF

Le Centre professionnel de médiation a été fondé par Johanna Hawari Bourjeily en octobre 2006, au sein de l'Université Saint-Joseph de Beyrouth (USJ).

Premier centre de médiation en son genre au Liban et dans la région du Moyen-Orient, le CPM a pour vocation de diffuser un esprit d'humanisme, de bienveillance et de solidarité entre les hommes pour la promotion de la non-violence et la construction de la paix.

Le CPM se caractérise par sa dimension ternaire. En effet, il est à la fois un :

A. Centre de formation :

Formation pour les professionnels : formation de médiateurs professionnels validée par un diplôme de médiateur co-signé par le CPM de l'USJ, l'Institut de formation à la médiation et à la négociation de l'Institut catholique de Paris (IFOMENE).

À ce jour, le CPM a formé à Beyrouth, à Tripoli et à Saida plus de 1 000 médiateurs, provenant de tous les horizons socio-professionnels (travailleurs sociaux, magistrats, avocats, directeurs des ressources humaines, médecins, professeurs d'école, etc.)

Formation pour les étudiants : : formation à la communication non-violente (CNV) et à la médiation auprès des étudiants de l'USJ et d'autres universités au Liban et dans la région (Jordanie, Palestine, Syrie, Égypte, Soudan, Irak, Chypre). À ce jour, plus de 5000 étudiants ont été formés.

Formation pour les élèves : depuis 2009, plus de 15 000 élèves ont été sensibilisés à la gestion des conflits, à la médiation et à la communication positive, et ce dans 40 établissements scolaires publics et privés au Liban et au Moyen-Orient (Dubai et Arabie saoudite), afin de développer une « éducation à la paix » et à la citoyenneté auprès des jeunes.

B. Centre de médiation :

Une fois diplômés, les médiateurs du CPM pratiquent la médiation dans le cadre éthique du CPM. Ils sont compétents pour traiter des différends dans tous les secteurs de la société.

C. Incubateur de projets :

Le CPM a mis en place des projets dans divers domaines : social, judiciaire, bancaire, scolaire, médical, etc. Il collabore avec plus de 50 partenaires locaux et internationaux, entre autres, l'UNDP, UN-WOMEN, UNIFIL, SESOBEL, UNICEF, AUF, UNESCO, DCAF, ILO, etc.

MISSION

La mission du CPM est de « créer ou recréer des ponts entre les humains ».

DIRECTION

Directrice : Johanna HAWARI BOURJEILY

ADMINISTRATION

Directeur opérationnel : Eliane BOU KHALIL MANSOUR

Responsable CPM-Campus du Liban Nord (CLN) : Zeina HUSSEINI MAJZOUN

Chargée des affaires administratives-CPM-Campus François Debbané des sciences sociales (CFDSS) : Zalfa YOUNÈS KHATER

Chargée des affaires administratives-CPM-Campus du Liban Nord (CLN) : Randa MELHEM AUDI

Chargées de projet : Randa HADDAD EID, Mylène BERBERI ASSAF



CORPS PROFESSORAL

Chargés de cours

Johanna HAWARI BOURJELY, Eliane BOU KHALIL MANSOUR, Nicole ABBOUD BAKHACHE, Georges (EL) FEGHALI), Nathalie SABBAGH ABI ASSI, Christine Maksoud, Jeanne-Marie LAYOUN, Valérie DAOU, Lamia HITTl, Gilbert DOUMIT, Najla (EL) HAWLY, Jocelyne GERGES, Leila KASSATLY RIZK, Zeina KESROUANI, Lina SAHMARANI HADDAD, Mariam KABBARA AOUDE, Nayla KOBROSSI, Zeina HUSSEINI MAJZOUN

Intervenants internationaux

Johanna HAWARI BOURJELY, Stephen BENSIMON, Linda BENRAIS, Evelyne FOURNIER-MEISSIREL, Hirbod DEHGHANI- AZAR

DIPLÔMES

Certificat d'aptitude à la pratique professionnelle de la médiation co-signé par le CPM et l'Institut de formation à la médiation et à la négociation de l'Institut catholique de Paris (IFOMENE-ICP).

DÉBOUCHÉS

Médiateurs au sein du CPM et dans les centres affiliés aux partenaires nationaux et internationaux du CPM.

FRAIS DE SCOLARITÉ

Certificat d'aptitude à la pratique professionnelle de la médiation : 315 dollars américains par crédit au CPM- Campus François Debbané des sciences sociales (CFDSS) et 236 dollars par crédit au Campus du Liban Nord (CLN) et au Campus du Liban Sud – R.P. André Masse s.j. (CLS).

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Modalités d'évaluation :

- Présence aux séminaires (10%)
- TPC : commentaire et analyse d'un cas pratique (10%)
- Mise en situation d'un cas de médiation (50%)
- Test d'éthique (10%)
- Projet de médiation (20%)

